

1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 Téléphone: 514 598-2231 Télécopie: 514 598-2398 www.feesp.csn.qc.ca

CONVOCA TIOI

Aux présidences des syndicats du secteur scolaire, du secteur soutien cégeps et du secteur des organismes gouvernementaux faisant partie de la négociation du secteur public

Aux membres de la délégation de la FEESP-CSN au CCSPP Aux salarié-es de la FEESP-CSN

Bonjour,

Nous souhaitons vous rappeler qu'il y aura une réunion du conseil du secteur public de la FEESP-CSN :

DATE: Jeudi 3 octobre 2019

LIEU: Best Western Hôtel Universel

915, rue Hains

Drummondville (Québec) J2C 3A1

Salle Claude-Mouton B

HEURE: Inscriptions à compter de 8 h 30

Début de la rencontre à 10 h

**HÉBERGEMENT**: Bloc de chambres à 109 \$ (+ taxes applicables), occ. simple ou double

819 478-4971 ou 1 800 711-6047

Mentionnez le groupe « **FEESP-CSN** » pour réserver Date limite pour profiter de ce tarif : **11 septembre 2019** 

Veuillez noter que pour bénéficier d'une délégation officielle, votre syndicat devra avoir acquitté ses redevances et *per capita* du mois de **juillet 2019** à la fédération et au secteur (s'il y a lieu).

Si vous voulez apporter des changements à votre délégation existante, veuillez contacter Audrey Laprise (514 598-2363 ou <u>audrey.laprise@csn.qc.ca</u>). Une nouvelle lettre de créance vous sera transmise.

Nous vous rappelons également qu'il y aura une rencontre des fédérations du secteur public de la CSN les 29 et 30 octobre 2019 à Québec. Une convocation officielle vous sera transmise.

En espérant vous voir en grand nombre à Drummondville.

Syndicalement,

**Stéphanie Gratton** Vice-présidente

SG/al

p. j. : Ordre du jour préliminaire au verso

## Conseil du secteur public FEESP-CSN

Best Western Hôtel Universel, Drummondville 3 octobre 2019

## ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Accréditation des nouveaux délégué-es
- **3.** Adoption de l'ordre du jour
- **4.** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du secteur public du 11 avril 2019
- **5.** Rapport des tables sectorielles
- **6.** Plan d'action et d'information de la table centrale
- **7.** Comités interrondes suivis :
  - Maintien de l'équité salariale
  - Relativités salariales
  - Ouvriers spécialisés
- **8.** Retour de consultation de table centrale
- **9.** Questions diverses
- **10.** Levée de la réunion

